

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 5 JUILLET 2024

**DELIBERATION N°CP2024-  
07/1/7  
DOSSIER N°6451**

**CONVENTION OPAH-RU 2024/2029 COMMUNAUTE DE  
COMMUNES HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Jérémy SAUTY à Franck FOULON  
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : CONVENTION OPAH-RU 2024/2029 COMMUNAUTE DE  
COMMUNES HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération n° CP2023-11/1/6 de la Commission permanente du Département de la Creuse du 03 novembre 2023 approuvant la convention de partenariat dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat 2024/2025 de Haute-Corrèze Communauté ;*

*VU la résiliation de la convention PIG 2024/2025 par la Communauté de communes Haute-Corrèze Communauté au 31 août 2024, et ce conformément à l'article 9 de ladite convention de manière unilatérale ;*  
*VU la résiliation de la convention PIG 2024/2025 par la Communauté de communes Haute-Corrèze Communauté au 31 août 2024, et ce conformément à l'article 9 de ladite convention de manière unilatérale ;*  
*VU le budget de l'exercice,*  
*VU le rapport CP2024-07/1/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'acter l'arrêt de la convention PIG 2024/2025 de la Communauté de Communes Haute-Corrèze Communauté au 31 août 2024 conformément à la décision de l'Anah ;

- d'approuver la nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Communauté de communes Haute-Corrèze Communauté qui se substitue à la convention PIG 2024/2025 qui prendra effet à compter du 01 septembre 2024 ;

- d'approuver l'OPAH-RU à l'échelle des 5 communes de l'ORT dont fera partie la commune de La Courtine ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cette nouvelle convention Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat de Rénovation Urbaine (OPAH-RU) dont le projet de convention est joint à la présente délibération.

Pour l'ensemble des propositions.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**